

Demande d'inscription de la fratrie
Pour l'année scolaire 2026-2027

Nom et prénom :

Parent de l'élève : **Classe :**

Pour une question de logistique et parce que les places sont limitées dans certains niveaux, la direction vous demande de bien vouloir remplir ce questionnaire.

Réservation pour l'année scolaire 2026-2027
(Formulaire à remplir avant le 13 février 2026)

Avez-vous un enfant à inscrire pour l'année scolaire 2026-2027 ? **OUI** **NON**

Veuillez écrire le nom, le prénom et la date de naissance précise de l'enfant à inscrire:

- **Nom :**
- **Prénom :**
- **Date de naissance :**
- **Niveau souhaité :**
- **Téléphone joignable :**
- **Adresse mail:**

Signature des parents :

Pour les nouveaux inscrits à la maternelle l'âge requis sera :

- **Petite section :** Enfants natifs du :
 - mois d'avril au mois de décembre 2023.
 - mois de janvier, février et mars 2024.
- **Moyenne section :** Enfants natifs du :
 - mois d'avril au mois de décembre 2022
 - mois de janvier, février et mars 2023.
- **Grande section :** Enfants natifs du :
 - mois d'avril au mois de décembre 2021.
 - mois de janvier, février et mars 2022.

Pour les nouveaux inscrits au primaire et au collège, veuillez passer à la direction pour récupérer le dossier d'inscription. Au cas où vous avez un enfant de votre famille ou de vos proches à inscrire, veuillez remplir la fiche et prendre contact directement avec la direction de l'école.



Fiche de réinscription pour l'année scolaire 2026-2027

Elève à réinscrire :

Nom et Prénom :

Pour la classe de :

Famille :

- Nom et Prénom du responsable de l'élève :
- Téléphones joignables : 1. (WhatsApp)
2.

Engagement

Je soussigné (e) Madame ou Monsieur :

Parents ou tuteur de l'enfant :

Inscrit à l'école MAISON D'ANFA à la date du :

1/Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école ; accepte tous les articles relatifs au règlement intérieur de l'école et m'engage à le respecter.

2/En cas d'accident, j'autorise la direction de l'école à intervenir auprès de mon enfant :
 Oui Non

Si non, veuillez signaler la personne à contacter.....

Tel joignable : Autre tel joignable :

3/Les parents sont engagés à payer les 10 mois de scolarité et les frais de l'uniforme scolaire.

En cas de :

* désistement, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

* quelle que soit la durée de l'absence, les frais de scolarité doivent être réglés.

L'engagement est de payer les 10 mois de l'année scolaire

Fait à Casablanca le

Signature précédée de la mention (lu et approuvé)